

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04-13-31-96-90

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Soutien au mouvement sportif - aide au fonctionnement général des associations
sportives - 7ème répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au sport, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département renouvelle son aide au fonctionnement général et à la mise en place de projets spécifiques pour les associations sportives, qui participent toute l'année à l'accueil et à l'encadrement des pratiquants.

Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement, réévaluée chaque année au regard d'éléments techniques et sportifs (licenciés, niveau de jeu, nombre d'équipes...).

La subvention est également évaluée au regard de la politique sportive départementale : l'effectif jeune des clubs est valorisé, de même que les actions mises en place et s'inscrivant dans les axes forts définis par les Etats Généraux de Provence (Sport handicap, sport santé, lutte contre les incivilités).

45 subventions sont proposées pour un montant de 236 750 € et réparties de la façon suivante :

- 41 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Mouvement Sportif - CP du 13 décembre 2019
- 4 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Projets spécifiques - CP du 13 décembre 2019

Il est proposé également d'annuler la subvention de 40 000 € accordée par délibération n°48 du 20 septembre 2019 en fonctionnement général à l'association Athletico de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

